



Bulletin
d'information

N°5 | Juin 2021

*Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds
alloués aux réponses à la pandémie COVID-19*

BILAN FINANCIER DE LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE COVID 19 – PREMIERE VAGUE 2020 –



Table des matières

Liste des abréviations	2
Liste des figures et liste des tableaux	3
Editorial	4
Où en sommes-nous par rapport aux autres ?	7
Quelles mises à jour sur le cadre juridique et institutionnel de la COVID19 ?	11
Combien a-t-on reçu depuis le début de la lutte ?	16
Quelles sont les utilisations du financement ?	19
- La situation des engagements financiers en matière de lutte contre la COVID19	19
- La situation des paiements :	20
- Important volume de paiement (87%) au niveau du MEF, en raison de la subvention de la JIRAMA	20
- Faible taux de paiement des secteurs sociaux	20
- Faible taux de paiement des dépenses en lien direct avec la lutte contre la COVID19	21
Quelles améliorations propose-t-on ?	28
Rencontre	33
Fara Andriatsiferana « La femme, la pandémie et l'engagement citoyen pour l'éducation »	
Rencontre Jeune	37
Erico Randriarimalala, « La veille citoyenne est encore un défi ... »	

Liste des abréviations

ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CMP	Code des Marchés Publics
COFIL	Comité de Pilotage
ENF	Enseignant Non Fonctionnaire
MCC	Ministère de la Communication et de la Culture
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEAH	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENETP	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et Professionnel
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MINSAN	Ministère de la Santé
MSP	Ministère de la Sécurité Publique
PMDU	Plan Multisectoriel D'Urgence
SEG	Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie Nationale
STEF	Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds COVID19

Liste des figures

Figure 1: Financements externes (Log base 10 millions USD)	18
Figure 2: Frais d'hospitalisation et remboursements	22
Figure 3: Catégories de dépenses CCO - COVID19	24

Liste des tableaux

Tableau 1: Bilan des recommandations	15
Tableau 2: Décaissements dons (USD)	17
Tableau 3: Récapitulation des financements du PMDU (illions USD)	17
Tableau 4: Récapitulatif des dépenses COVID19	19
Tableau 5: Evacuations sanitaires (EVASAN)	22
Tableau 6: Exemple de dépenses non liées à la COVID19	23
Tableau 7: Répartition des subventions JIRAMA	25

Évaluation

Tous les pays du monde continuent de lutter contre la pandémie COVID19 à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de riposte multisectoriels mobilisant d'importants financements, souvent couplée avec l'assouplissement des règles financières exigé par l'instauration de l'état d'urgence sanitaire. La transparence et la redevabilité dans la gestion des fonds de lutte contre la COVID19 sont ainsi d'une importance capitale pour prévenir et minimiser les risques de corruption. Madagascar a été parmi les pays qui ont pris certaines mesures favorables à la transparence comme la création de fonds spéciaux COVID19 et la mise en place de portail en ligne pour respectivement centraliser et mieux retracer les fonds COVID19 et convenablement rapporter les dépenses effectuées.

Le présent bulletin n° 5 de STEF analyse et fournit nos constats par rapport à ces mesures et propose des recommandations d'améliorations ou pose des questionnements sur certaines zones d'ombres autour de leur opérationnalisation.

Le retard dans l'opérationnalisation du fonds COVID19 décidé en juillet 2020 mais qui n'a été effectif que huit (8) mois après et la publication tardive par le MEF des données financières relatives à l'utilisation des fonds COVID19¹ qui n'a été effective qu'en décembre 2020 sont les principales sources de non transparence entraînant

l'inefficacité de la gestion des fonds COVID19.

Néanmoins, l'analyse des rapports publiés permet de tirer quelques conclusions intéressantes et d'alerter sur les faiblesses suivantes :

- **Les rapports publiés ne sont pas conformes aux exigences du décret portant création du « Fonds de riposte à la pandémie Covid-19 »** : Ils ne sont pas mensuellement produits et mis à jour et présentent beaucoup de lacunes en matière d'exhaustivité et d'exactitude d'informations.

- **81%, 16 millions USD sur les 20 millions de dons prévus ont été décaissés** provenant essentiellement d'Agences bilatérales (Chine, Norvège, France/AFD, Monaco) et multilatérales (UE, OMS, PNUD).

- **Très Faible implication de l'Etat malagasy dans le financement de la lutte contre la pandémie COVID19.**

- o Sur les 925 millions d'USD mobilisés pour le financement du fonds COVID19, 842 millions, soit 91% sont des financements des PTF.

- o S'agissant des financements externes retracés dans le budget de l'Etat, Madagascar a pu percevoir 817 Millions d'USD dont 446 Millions d'USD de décaissements effectifs essentiellement composés par les appuis budgétaires du FMI et de la Banque Mondiale.

- Jusqu'au mois d'avril 2021, **le fonds de riposte COVID19 de 265 milliards d'Ariary** (215 milliards reconduits de la LFR 2020 et 50 milliards supplémentaires dans la LFI 2021) **n'a pas été mobilisé alors que les besoins d'utilisation**

¹<http://www.mef.gov.mg/reportingcovid>

sont multiples notamment pour les équipements et agents de santé.

- En date du 08 avril 2021, l'Etat malgache a engagé 1 894 Milliards d'Ariary représentant environ 13% du budget général de l'Etat et approximativement 62% du budget du PMDU sur lequel le volume de paiement est de 1 053 Milliards d'Ariary (56% des engagements).



© Orange actu Madagascar

- *La subvention de la JIRAMA* qui s'élève à 845 Milliards d'Ariary représente à elle seule les 80% des paiements effectués. Ces paiements, **qui au final bénéficient aux Entreprises privées** fournisseurs de la JIRAMA, **ont été payés avec célérité et presque en totalité** (98% de paiements par rapport aux engagements).

- Comparé et presque en contraste avec cette célérité au niveau du MEF, **les ministères sociaux ont des faibles taux de paiements** : MEAH (48%), MEN (33%), MINSAN (17%), MESUPRES (7%).

- Le tiers de la totalité des dépenses en frais médicaux des fonctionnaires se rapporte au COVID19. Ces dépenses de transferts s'élèvent à 14 031 768 481,46 Ariary et concernent essentiellement les frais d'hospitalisation, de soins et de traitements des agents de l'Etat.

o On constate **un afflux des prises en charge vers le Centre de Santé Polyclinique et Maternité d'Ilafy** qui bénéficie des 48% des frais d'hospitalisation et de remboursements (IPM/20% et l'IMM/18%) pris en charge par l'Etat.

o **L'évacuation sanitaire** de hauts fonctionnaires ou agents de l'Etat vers la France Métropolitaine et la Réunion **représente 3% des frais d'hospitalisation** avec un montant de 485 344 232,96 Ariary.

- Quant aux dépenses sociales, on constate l'approvisionnement de "Vary Mora" pour un montant total de 42 Milliards Ariary auprès de State Procurement of Madagascar et auprès du RGA au profit la BCM. Aucune information ni sur le poids total des riz importés par le SPM, ni sur la répartition de ces riz au niveau des programmes Kaly Tsinjo, Tsena Mora n'est indiquée. **STEF s'interroge sur le montant des recettes issues de la vente des riz à prix bradé et l'éventuelle affectation de ces recettes.**

- Concernant le fonds **SPECIAL COVID, 929 Milliards d'Ariary** ont été engagés. Après recoupement sur le portail en ligne du MEF, STEF a pu comptabiliser des engagements à hauteur de 292 Milliards d'Ariary. **Ainsi, il existe un écart de 637 Milliards**

d'Ariary qui pourrait être attribué à la non-exhaustivité des dépenses enregistrées. Néanmoins, l'écart reste significatif et l'utilisation de cet écart reste donc inconnu jusqu'ici. Concernant les marchés publics COVID19, le rapport du MEF transmis par l'ARMP fait état de 124 marchés publics d'un volume total de 11 Milliards d'Ariary.

- L'analyse des 124 MP publié sur le portail en ligne du MEF a révélé que **les marchés de fournitures constituent les principaux marchés COVID19, que ce soit en volume (86%) et en valeur (92%)**

- Cependant, après recoupement au niveau du SIGMP, STEF a pu dénombrier 220 marchés publics dont 124 que l'on peut retrouver sur le portail en ligne du MEF et 96 autres MP que l'on a pu retrouver au niveau du SIGMP. A l'issue de nos analyses, Nous avons pu noter que :

o Sur les 96 marchés publics en gré à gré, 18 n'apparaissent dans la liste des marchés publiés du SIGMP ;

o Sur les 96 marchés publics en gré à gré, seul un marché ne dispose pas de rapport justificatif ;

o 198 marchés sur les 220 font l'objet d'un contrôle a priori par l'ARMP ;

o 157 marchés sur 220 : le titulaire du marché a remporté au plus 5 marchés au total ;

o 120 marchés sur 220 : Le titulaire du marché a remporté au plus 100 millions d'ariary de marchés au total.

• Après l'analyse des données, une descente sur terrain a été menée par une équipe d'observateurs sur dix (10) marchés

publics. Les principaux constats des descentes sur terrain ont été les suivants :

- o Sur les rapports justificatifs : Les raisons évoquées dans les rapports justificatifs ne sont pas toutes détaillées et ne relèvent pas systématiquement de la COVID19. D'ailleurs, le caractère urgent de certains marchés n'est pas justifié.

- o Sur la capacité des attributaires : Certains attributaires ne justifient pas les qualifications requises et sont même presque inconnus.

- o Sur les prix : Les prix sont souvent supérieurs aux prix du marché. Sur certains marchés, les justifications sur la fixation du prix n'ont pas été claires ou aucune explication convaincante n'a été fournie sur les composantes de ces prix excessivement supérieures à la norme.

- o Sur l'accès aux données sur les marchés publics : Malgré l'introduction par l'ARMP que nous remercions, l'équipe d'observateurs a ressenti beaucoup de difficultés et de réticences des agents publics durant la collecte des données. L'accès aux informations et la possibilité de contrôle citoyen par les Organisations de la société civile des marchés publics restent un grand défi.

La société civile, le public et les citoyens restent sur leur faim concernant la volonté de l'Etat de faire la transparence et la redevabilité sur la gestion et l'utilisation des fonds COVID19. Sans transparence et redevabilité, nos craintes et nos soupçons envers les hauts dirigeants et leurs complices qui pourraient illicitement s'enrichir en profitant

des procédures assouplies restent légitimes. *Mba ho fitiavana ny tsy hanan-dratsy*, nous ne cesserons d'alerter le Président de la République, le Gouvernement ainsi que les autres acteurs par nos analyses et nos recommandations : (i) opérationnalisation effective du fonds unique des dépenses COVID19 ; (ii) communication proactive sur les dépenses et financements COVID19 ; (iii) renforcement des contrôles notamment un audit des fonds spéciaux COVID19 (iv) collaboration étroite et dialogue avec les parties prenantes notamment les OSC.

 **Equipe STEF**



Introduction



© Shutterstock

1- Où en sommes-nous par rapport aux autres ?

Le classement mondial en matière de lutte contre la COVID19

En date du 18 avril 2021, l'OMS recense 140 millions de cas de contaminations COVID19, 80 millions de guérisons et 3 millions de décès. Malgré la découverte récente des différents vaccins, la formation des nouveaux variants du COVID19 n'a pas fini de réduire l'ampleur de la crise planétaire. Les pays comme les USA, l'Inde, le Brésil, la France, la Russie et le Royaume Uni demeurent les pays les plus touchés par la pandémie. Les îles, les Etats insulaires ainsi que les pays plus ou moins isolés à l'exemple du Sahara Occidental, l'Anguilla, le Vatican, la Nouvelle Zélande sont les moins touchés par la COVID19.

A part cela, le Vietnam, un pays de 96 millions d'habitant quant à lui est cité par l'AFD comme un exemple dans la gestion de la lutte contre la pandémie COVID19 : il recense 2272 cas, 2245 guérisons et 35 décès du 22 mars 2020 jusqu'au 16 avril 2021. Le Vietnam en dépit du fait que ses frontières soient étroitement liées à celle de la Chine a été épargné du fait de la fermeture précoce de ses frontières, la mise en place de la stratégie du risque zéro : tout miser sur la prévention. Au Vietnam, « lorsqu'une personne est testée positive (appelée F0), une liste est établie de toutes les personnes qu'elle a rencontrées. Ces dernières (dénommées F1),

sont envoyées immédiatement en quatorzaine dans des centres fermés – casernes, hôtels et immeubles collectifs réquisitionnés à cet effet – ou dans leur propre logement si possible. Elles sont systématiquement testées et doivent à leur tour prévenir les personnes avec lesquelles elles ont été en contact. Ces dernières (F2) devront quant à elle respecter la distanciation sociale et si possible se confiner chez elles 14 jours. Si l'un des F1 est testé positif, il devient F0, et le processus se réplique : les F2 deviennent F1 et la recherche des nouveaux F2 est lancée, etc. »²

Environ 9 000 Milliards USD pour financer les plans de riposte multiformes à travers le monde
La pandémie COVID19 a déclenché une riposte globale nécessitant une capacité de
Environ 9 000 Milliards USD pour financer les plans de riposte multiformes à travers le monde

réponse rapide. Tous les pays ont ainsi élaboré un plan de riposte multisectoriel mobilisant d'importants financements. Selon le FMI, environ 9 000 Milliards USD ont été mobilisés dont 4.400 milliards de dollars de dépenses budgétaires directes et 4.600 Milliards USD de prêts/injection de capitaux publics, garanties, opérations liées aux entreprises

publiques. Le financement des plans de riposte représente une part importante du PIB. Pour Madagascar en particulier, le financement du plan de riposte représente près de 1,5% du PIB et le volet sanitaire occupe seulement la 4ème place du budget du PMDU.

Risque de corruption élevé en temps d'urgence

En plus de ces montants colossaux, l'instauration de l'état d'urgence a permis d'assouplir les règles financières impliquant d'important risques de corruption. A ce titre, des scandales de corruption ont éclaté en Afrique. L'Afrique du Sud avait été confronté à des scandales de corruption autour de 600 contrats de fournitures de matériels, d'aide sociale et distributions alimentaires représentant plus de 5 milliards de rands, soit 250 Millions d'Euros³. Au Kenya, le vice-ministre de la santé a évoqué l'existence de réseaux mafieux détournant les fonds au sein des ministères par le biais de rétrocommissions allant jusqu'à 35% auprès des bénéficiaires du fonds⁴. À Madagascar, des suspicions de corruption ont également fait couler beaucoup d'ancre : les fameux affaires bonbons au niveau du MEN, les suspicions de favoritisme dans l'attribution de matériels et d'équipements « écran plat », etc soumis auprès des Institutions de lutte contre la corruption (BIANCO,

etc.) mais bloquées au niveau des procédures liées à la poursuite des hauts responsables Assemblée Nationale/AN – Haute Cours de la Justice/HCJ. Le réseau Malina a récemment dénoncé l'omerta sur les juteux marchés des masques. Antonio Guterres, lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale célébrant le 75e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, a qualifié la corruption comme étant un acte criminel et immoral, une trahison ultime de la confiance publique, causant plus de préjudice en temps de crise⁵.

Les bonnes pratiques de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds COVID19

La pandémie COVID19 a mis en lumière la rigidité ainsi que les dysfonctionnements manifestes des procédures de gestion des finances publiques. Mais elle a aussi fait l'accent sur les bonnes pratiques en matière de transparence et de redevabilité. Il s'agit en l'occurrence de mesures spécifiques d'information et de surveillance telles que :

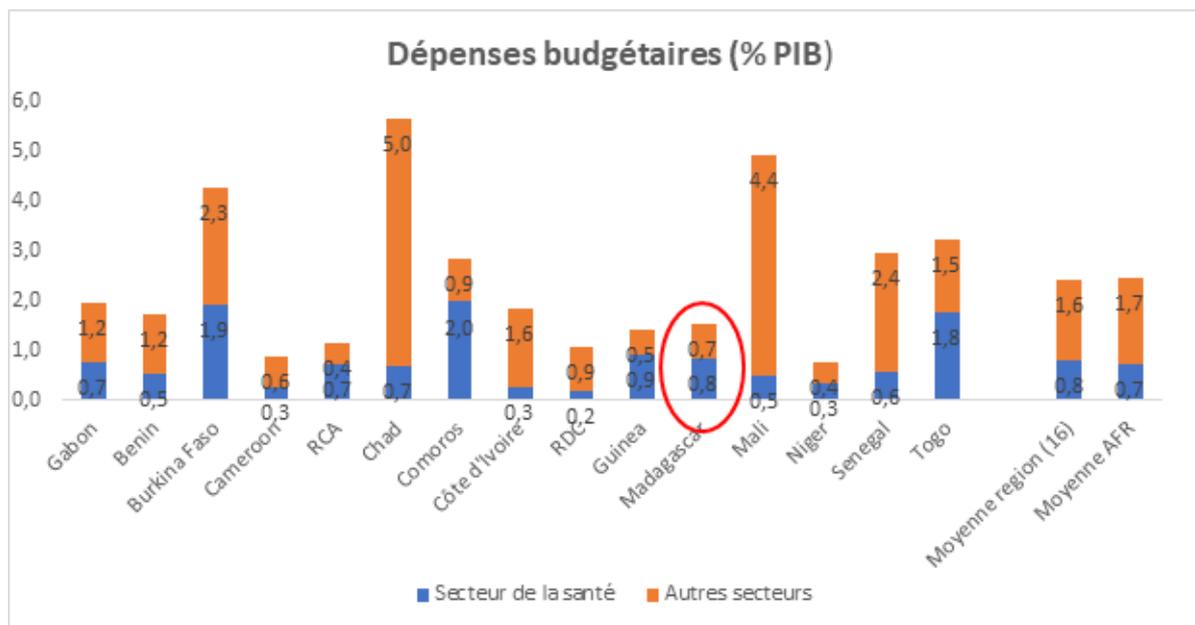
- o La mise en place de portail en ligne : Togo, Honduras et Madagascar sont des exemples de pays qui ont présenté en ligne les ressources budgétaires et

² <https://www.afd.fr/fr/actualites/covid-19-succes-vietnam>

³ Afrique du sud est parmi les pays ayant une très bonne pratique en matière de transparence budgétaire et de gestion des finances publiques facilitant la détection et le rapport des corruptions dans les rapports publiés.

⁴ Jean Louis ANDRIAMIFIDY, Les mécanismes de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds et subventions COVID-19 dans les États signataires de la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la corruption, ETIKA 20

⁵ Source : <https://www.un.org/fr/coronavirus/statement-corruption-context-covid-19>



Source : FMI, Bilan des mécanismes de riposte à la pandémie COVID19 en Afrique francophone, Décembre 2020

extrabudgétaires liées à la lutte contre la COVID19 même si pour Madagascar, les informations partagées/publiées ne sont guère à jour et complètes;

o Le renforcement des mesures de contrôles : la réalisation d'audit provisoire et de contrôles préventifs, le suivi par la société civile des fonds COVID19. En Sierra Leone, le contrôleur général a mis à disposition une partie du personnel pour réaliser un audit provisoire de leur fonds spécial.

o La communication proactive sur la gestion financière COVID19 : la Gambie avait annoncé la tenue de conférence de presse hebdomadaire organisée par la Direction Générale du Trésor (DGT) sur l'exécution des dépenses COVID19.

o La création de fonds spéciaux COVID19 pour centraliser et mieux retracer les fonds COVID19 ;

Les bonnes pratiques de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds COVID19

Selon une enquête de l'OMS en Août 2020, près d'une quarantaine de pays ont mis en place un fonds spécial pour la lutte contre la pandémie COVID19 pour (i) une meilleure traçabilité des dépenses liées à la COVID19 ou un contrôle et une gestion

centralisée des mesures relatives à la COVID19 (ii) associer les CTD afin de faciliter l'exécution des dépenses urgentes (iii) accélérer les procédures d'exécution des dépenses publiques. Certains pays ont eu choisi de mettre en place un fonds extrabudgétaires⁶, n'étant pas inscrit dans les lois de finances. Une grande partie a choisi de mettre en place l'option du fonds canalisant les financements inscrits dans le budget de l'Etat, incluant les dons et financements des partenaires techniques et financiers et les dons des secteurs privés et associatifs. La liste des fonds spéciaux à travers le monde est présentée en annexe du présent bulletin.

⁶ Définition : « des transactions financières, souvent dans le cadre d'un dispositif bancaire et institutionnel distinct, qui ne figurent pas dans la loi de finances annuelle régissant le budget de l'Etat », FMI, Fiscal Affairs, Série Spéciale sur la COVID19, Août 2020

Retard dans la mise en place et l'opérationnalisation du fonds de riposte COVID19

Suite aux recommandations de la société civile et des partenaires, un fonds de riposte COVID19 a été adopté en juillet 2020⁷ à Madagascar. Ce fonds regroupe les moyens dédiés au financement

des actions urgentes menées dans le cadre de la lutte contre la pandémie. L'opérationnalisation du fonds dépendait de la mise en place du comité de pilotage qui n'a été réellement opérationnel que huit mois après l'adoption du fonds en conseil de gouvernement. Entre temps, le MEF a publié en décembre 2020 les données

financières relatives à l'utilisation des fonds COVID19⁸. Le présent bulletin s'attèlera à expliciter au grand public les principales conclusions issues du rapport financier COVID19 publié par le MEF.



© Afp

² Définition : « des transactions financières, souvent dans le cadre d'un dispositif bancaire et institutionnel distinct, qui ne figurent pas dans la loi de finances annuelle régissant le budget de l'État », FMI, Fiscal Affairs, Série Spéciale sur la COVID19, Août 2020



© Shutterstock

2 Quelles mises à jour sur le cadre juridique et institutionnel de la COVID19 ?

Le 03 avril 2021, le Président de la République décrète de nouveau l'état d'urgence sanitaire, avec toutes les mesures qui s'ensuivent, sur le territoire de Madagascar, en raison de la recrudescence des cas positifs au COVID19 dans le pays. A travers le PMDU adopté en juillet 2020, l'Etat Malagasy a adopté comme cadre stratégique et opérationnel une politique pérenne, multisectorielle et surtout urgente pour mieux lutter contre la pandémie à Madagascar. Dans un précédent bulletin datant d'octobre 2020 intitulé « Pilotage et coordination de la lutte contre la pandémie à Madagascar », les organisations de la société civile membres du projet STEF ont effectué des analyses sur le contenu et la mise en pratique de ce PMDU, aussi bien sur sa pertinence que

sur sa structure, tout en apportant leurs recommandations.

Depuis lors, la situation a évolué aussi bien en matière juridique qu'organisationnel et l'Etat malgache à travers le MEF a publié son rapport de gestion des fonds tel que prévu par l'article 8 du décret portant création du « Fonds de riposte à la pandémie Covid-19 ».

Retour à l'application de l'état d'urgence sanitaire

Retour à l'application de l'état d'urgence sanitaire

Sur le plan juridique, le fait le plus marquant a été le retour à l'application de l'état d'urgence

sanitaire, ayant déjà été deux fois décrété le 3 et 17 avril ainsi que le 2 mai 2021 et justifié par une augmentation considérable du nombre de contaminations à Madagascar. Les points de droit et les problèmes juridiques soulevés par le projet STEF lors du précédent bulletin numéro 2 reviennent de ce fait dans cet engrenage de cadre juridique dépassé et nécessitant plus que jamais une refonte pour mieux s'adapter à l'évolution du contexte juridico-politique à Madagascar et afin de tenir compte au minimum des règles essentielles à la survie de l'Etat de Droit même en période de situation et d'état d'urgence sanitaire.

De nouveaux textes légaux sont venus compléter le dispositif légal

de la lutte contre la COVID19, notamment en matière financière :

- Loi de Finances Rectificatives 2020
- Loi de Finances Initiales 2021
- Décret n°2020-725 du 01er juillet 2020 portant création d'un fonds de riposte COVID19
- Décret n°2020-1674 du 09 décembre 2020 portant création du compte de dépôt au niveau du Trésor
- Arrêté n°14-102/2020/MEF du 10 juillet 2020 portant modalités d'exécution du décret 2020-725
- Note de Conseil du 17 mars 2021(marchés relatifs au COVID)
- Note de Conseil du 21 avril 2021

Les principales innovations concernent l'autorisation des dépenses COVID19 par le biais de 4 signatures dont celles du Président de la République, du Premier Ministre, du ministre de la

CCO et ses démembrements non-opérationnels

Santé et du Ministre de l'Economie et des Finances, quel que soit le montant des dépenses.

Sur le plan organisationnel, entre la proclamation de l'état d'urgence sanitaire – le 21 mars 2020, et sa levée le 18 octobre 2020, le commandement opérationnel de la riposte contre le COVID19 a été mené par le CCO-COVID19 à Madagascar. C'était une structure présidée par le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

secondé par le ministre de la Santé et ayant regroupé des entités et acteurs directement impliqués dans la maîtrise de la pandémie. Sa mission a pris fin avec la levée de l'état d'urgence sanitaire le 18 octobre 2020. Depuis lors, et jusqu'au rétablissement de l'état d'urgence sanitaire à Madagascar le 3 avril 2021, ce sont surtout les gouvernorats qui ont structuré au niveau de chaque région la riposte contre la pandémie selon leur situation respective et appuyés au niveau central par la Plateforme Nationale de Gestion Sanitaire du Covid 19 (PNGSC).

Cependant, depuis son adoption en tant que stratégie de riposte contre la pandémie à Madagascar, le PMDU a toujours été le document de référence et est toujours appliqué à titre de plan de contingence contre la pandémie à Madagascar.

La différence majeure pour cette seconde série d'état d'urgence sanitaire réside surtout dans le fait que le CCO-COVID19 et ses démembrements régionaux, qui regroupaient en un lieu physique les représentants des départements engagés dans la riposte immédiate (services de santé, d'hygiène, de sécurité publique, des transports, de l'éducation, de l'industrie, du commerce...), ne sont plus opérationnels alors que ceux-ci avaient été la clé de voute de la gestion opérationnelle de la pandémie lors de la première vague. Pourtant, l'un des axes stratégiques du PMDU est de renforcer la gouvernance de la

lutte contre la pandémie à travers le renforcement des capacités et du financement des activités des CCO répartis sur l'ensemble du territoire, structures chargées de la mise en œuvre des activités de

Création de la Plateforme Nationale de Gestion Sanitaire du Covid 19 (PNGSC)

lutte contre la pandémie.

Création de la Plateforme Nationale de Gestion Sanitaire du Covid 19 (PNGSC)

Cette structure a été créée au début du mois de juillet 2020 pour travailler de concert avec le CCO et venir remplacer celui-ci par la suite. Il s'agit d'une plateforme digitale dirigée par le Ministre de la Défense avec un Coordonnateur Général et composée d'une équipe médicale militaire et des membres du gouvernement.

Sur le site de la Présidence de la République, on peut lire que « *cette plateforme digitale, fruit de la collaboration entre plusieurs ministères, regroupe toutes les données médicales liées à la pandémie, en temps réel, grâce à l'utilisation du logiciel COVDATA. La plateforme centralise les informations sur le nombre de lits disponibles dans tout le pays, le nombre de concentrateurs d'oxygène disponibles, le nombre de patients traités dans les hôpitaux et les centres de traitement ainsi que les patients mis en quarantaine ou en traitement à leur domicile. [...] La plateforme*

contribue également à orienter et prendre en charge plus rapidement les patients. Par ailleurs, elle assure aussi le suivi systématique des patients qui ont fait le choix de suivre leur traitement à leur domicile. »¹⁴



© Présidence Madagascar

Réouverture et/ou mise en place de nouveaux CTC

Mis à part les hôpitaux et les centres de soin classiques comme les CSB II ; l'Etat Malagasy a mis en place au niveau de chaque arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo, de ses périphéries et dans certaines régions les CTC ou Centre de Traitement Covid19 - pour faire face aux flambées de nouveaux cas positifs présentant des formes sévères de la maladie et nécessitant une hospitalisation - les CTC ou Centre de Traitement Covid19. Le manque d'infrastructures hospitalières et sanitaires a été à l'origine de la mise en place de ces CTC. Des établissements scolaires (comme l'Ecole Primaire Publique de Soamandrakizay ou le lycée Technique d'Alarobia), des centres culturels (Palais des Sports et de la Culture Mahamasina) et

même des hôtels privés ont été ainsi aménagés en centres de traitement de la pandémie.

Etat des lieux de l'application des recommandations dans le bulletin numéro 3

Dans le bulletin no3 mentionné auparavant, le projet STEF avait émis quelques recommandations afin d'améliorer la gestion de la pandémie à Madagascar, tant au niveau de son efficacité qu'au niveau du respect de la transparence.

Si quelques propositions d'amélioration comme l'opérationnalisation des instances de mise en œuvre du PMDU ou la publication des rapports ont été appliquées ; force est de constater que de mauvaises pratiques d'ordre organisationnel et de gouvernance persistent et ne font que renforcer l'opacité de la gestion par l'Etat de la pandémie à Madagascar.



© Présidence Madagascar

¹⁴ <http://www.presidence.gov.mg/actualites/informations/sociale/1060-lutte-contre-le-covid-19-un-nouveau-ctc-et-une-plateforme-digitale-de-gestion-covid-19-sont-operationnels.html> , 25/07/2020

Dans le tableau récapitulatif ci-après figure l'état des lieux de l'application des recommandations du projet STEF :

Recommandations	Réalisations
Mettre en place et opérationnaliser les instances au niveau du PMDU et du fonds COVID19	Oui
Inclure la participation et la concertation autour du PMDU	Oui
Opérationnaliser le fonds de riposte COVID19 et intégrer l'ensemble des dépenses liées à la COVID19	Non
Préparer une évaluation intermédiaire pour pouvoir amener les corrections nécessaires	Non
Accroître les moyens à disposition des organes de contrôle de la régularité des passations des marchés publics ainsi que des organes de lutte contre la corruption	Non
Renforcer l'organisation de la lutte contre la COVID19 : <ul style="list-style-type: none"> ● Limiter et capitaliser sur les structures existantes, ● Préciser les rôles et responsabilités par le biais de textes réglementaires ● Préciser le mode de fonctionnement du comité de PMDU par le biais d'un arrêté 	Oui
Régulariser les dépenses engagées dans le cadre de la lutte contre la COVID19	Non
Publier et actualiser les rapports d'activités et financiers	Oui
Renforcer les moyens matériels et financiers des acteurs sur terrain	Non
Mobiliser des acteurs nationaux et des ressources nationales pour mettre fin ou limiter autant que possible la propagation de la COVID19	Non
Renforcer la communication autour de la sensibilisation et de l'éducation citoyenne	Oui
Renforcer la transparence au niveau des formations sanitaires (à travers les pratiques d'affichages et de compte-rendu)	Non
Mettre en place une application en ligne pour recouper les différentes allocations sur terrain	Non

Etat comparatif du Décret Fonds Covid et du Rapport MEF

L'article 8 du décret portant création du « Fonds de riposte à la pandémie Covid-19 » prévoit l'établissement conjoint d'un rapport financier par le régisseur, le comptable et l'ordonnateur responsable de la gestion du fonds, un rapport qui doit être transmis au Premier Ministre, aux PTF et faire l'objet d'une large diffusion par la suite. L'article 9 de ce décret prévoit une liste de ce que doit contenir à minima ce rapport afin de respecter le droit à l'accès à l'information, la transparence de la gestion des fonds ainsi que la redevabilité de l'Etat. Cet article 9 mentionne que : « Le rapport

mensuel cité à l'article 8 doit notamment comporter :

- l'exécution technique (par activité) et financière (base engagement et paiement, selon les différentes nomenclatures dont la nomenclature fonctionnelle) ;
- la liste des donateurs nationaux et étrangers et celle des Partenaires Techniques et Financiers ;
- la nature, le volume et la valeur en terme monétaire des dons ;
- la liste des marchés publics attribués, leur nature, leur mode de passation, leur montant, les titulaires du marché ;
- la liste des bénéficiaires des allocations en numéraire, ou en nature avec leurs coordonnées, et les prestataires ;
- la liste des matériels et équipements acquis ainsi que leurs attributaires ;

- les prix d'acquisition avec leur justification et les procédés et modalités appliqués pour les distributions, acquisitions et prestations et les allocations des diverses indemnités et avantages entrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 »

Pourtant, après une analyse du rapport, il a été constaté que certaines de ces rubriques ne figurent pas dans le document. Ci-après un tableau présentant l'état des lieux de l'application de cet article 9 au niveau de la forme :

Article 9 Décret Fonds Covid	Rapport MEF
L'exécution technique (par activité) et financière (base engagement et paiement, selon les différentes nomenclatures dont la nomenclature fonctionnelle) ;	OUI
La liste des donateurs nationaux et étrangers et celle des Partenaires Techniques et Financiers	OUI (mais ne tient pas compte des dons nationaux en nature et en numéraire qui sont répertoriés sur le site du CCO)
La nature, le volume et la valeur en terme monétaire des dons	OUI
La liste des marchés publics attribués, leur nature, leur mode de passation, leur montant, les titulaires du marché	OUI
La liste des bénéficiaires des allocations en numéraire, ou en nature avec leurs coordonnées, et les prestataires	NON
La liste des matériels et équipements acquis ainsi que leurs attributaires	OUI
Les prix d'acquisition avec leur justification et les procédés et modalités appliqués pour les distributions	NON
Acquisitions, prestations et allocations des diverses indemnités et avantages entrant dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19	OUI



3 Combien a-t-on reçu depuis le début de la lutte ?

A priori, 81% de décaissements effectifs sur les dons : Il était initialement prévu que Madagascar reçoive 20 millions d'USD de dons. Jusqu'ici, 16 Millions d'USD ont été effectivement décaissés. Ces dons proviennent essentiellement d'agences bilatérales comme l'AFD, la Chine, et la Norvège, et

des agences multilatérales comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union Européenne. Il s'agit ici de financements extra budgétaires. Les dons non prévus mais effectivement décaissés concernent l'appui des bailleurs

vers les projets de la société civile. Entre autres, ces derniers peuvent être l'équivalent monétaire des dons en matériels. Le projet STEF mettra en lumière dans le cadre d'un autre bulletin une mise à jour des dons et financements externes obtenus dans le cadre de la lutte contre la COVID19 ;

PTF	Décaissement prévu	Décaissement effectif	Taux de décaissement (%)
Agences bilatérales	17 750 975,00	3 981 430,00	22%
Chine	-	1 468 211,00	
AFD	17 750 975,00	1 177 618,00	7%
Norvège	-	1 118 203,00	
Monaco	-	217 398,00	
Agences multilatérales	2 890 215,00	6 405 087,00	222%
OMS	2 890 215,00	1 960 085,00	68%
PNUD	0,00	1 590 455,00	
Union Européenne	-	2 854 547,00	
ONG	42 570,00	45 056,00	106%
Total	20 683 760,00	16 836 660,00	81%

Tableau 2: Décaissements dons (USD)

Faible implication de l'Etat malagasy dans le financement de la lutte contre la pandémie COVID19

Après recoupement des différentes sources de financement, le projet STEF a pu noter que le financement

étatique a été moindre en comparaison avec le financement externe, c'est-à-dire 83 millions d'USD dont 70 millions d'USD de fonds non utilisés dédiés à titre de ressources propres de l'Etat (RPI) pour le fonds de riposte COVID19. De l'autre côté, les financements externes ont dépassé les prévisions : s'il était prévu un financement de

127 Millions d'USD et un gap à financer de 255 Millions d'USD, l'Etat malagasy a finalement pu percevoir 842 Millions d'USD de financement. Dans son ensemble, le financement du PMDU a dépassé les prévisions : 925 Millions d'USD ont pu être mobilisés dans le cadre de la lutte contre la COVID19.

Source de financement	Prévision PMDU (1)	Réalisation Rapport CPGU (2)	(%) (2/1)	Ecart
RPI	375,17	70	19%	
BFM	60	0	0%	
Fihariana	8	13	163%	
PTF	127	842,2	641%	
Gap à financer	255,92	0	0%	
Total	826,09	925,16	112%	

Tableau 3: Récapitulation des financements du PMDU (Millions USD)

Financements externes essentiellement composés d'appuis budgétaires venant du FMI et de la Banque Mondiale

S'agissant des financements externes retracés dans le budget de l'Etat, Madagascar a prévu de recevoir 826 millions d'USD pour financer la mise en œuvre du PMDU. Au final, Madagascar a pu percevoir 817 Millions d'USD dont 446

Millions d'USD de décaissement effectif. Ce décaissement est essentiellement composé par les appuis budgétaires du FMI et de la Banque Mondiale ainsi que le montre la figure ci-après :

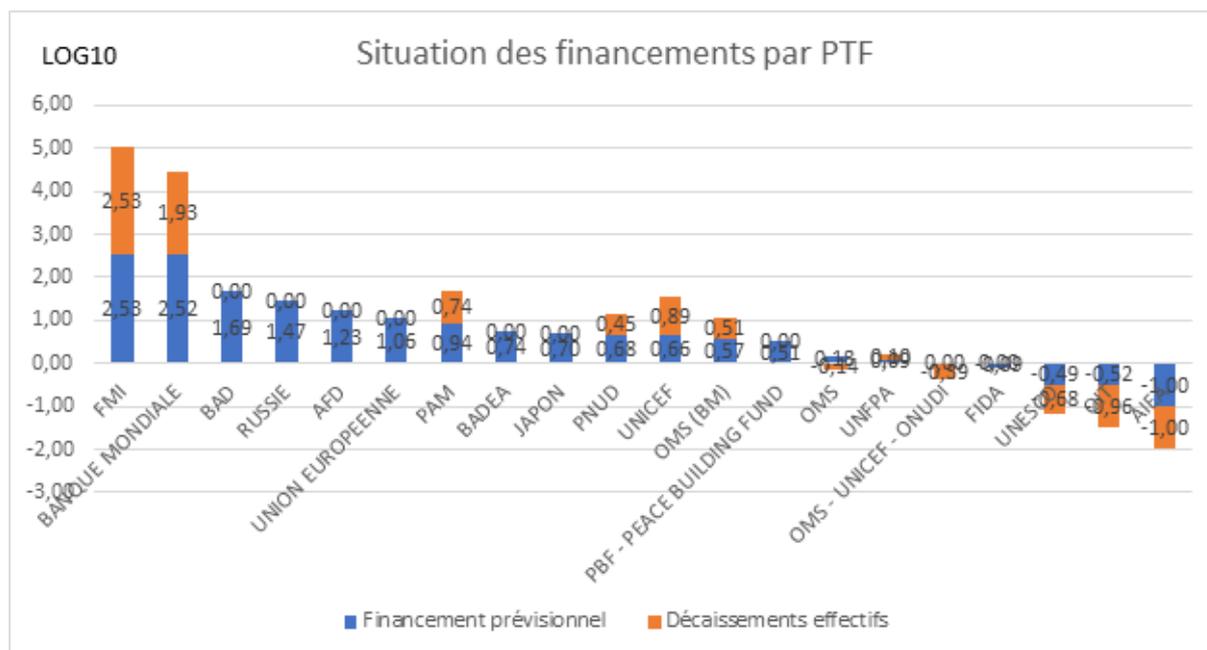


Figure 1: Financements externes (Log base 10 millions USD)

Reconduction de la totalité des fonds non utilisés pour 2021

215 milliards d'Ariary (LFR 2020) reconduits et 50 milliards d'Ariary (LFI2021) supplémentaires pour la lutte contre la pandémie COVID19 en 2021. Les ressources allouées spécifiquement à ce fonds n'ont pu être utilisées en raison de la non-opérationnalisation du comité de pilotage du PMDU et ont été

reconduits pour l'année 2021. En dépit de l'adoption en Conseil de gouvernement du fonds de riposte COVID19 en juillet 2020 et malgré la disponibilité de 215 milliards d'Ariary inscrits dans la LFR2020 et 50 milliards d'Ariary pour la LFI2021, le compte de provision n°46778 n'a pu être créé qu'en

décembre 2020 au niveau de la Paierie Générale d'Antananarivo (PGA). Les modalités de fonctionnement du compte n'ont été précisées que le 30 décembre 2020. Ainsi, jusqu'au mois d'avril 2021, le fonds de riposte COVID19 n'a pas été mobilisé.

¹⁵ Décret n°2020-1676 du 09 décembre portant création d'un compte de provision n°46778 pour la gestion du « Fonds de riposte à la pandémie COVID19 »

¹⁶ Instruction n°20-63-G1 du 30 décembre 2020, Direction Générale du Trésor, MEF

4 - Quelles sont les utilisations du financement ?

A ce jour, le montant exact et vérifié des dépenses allouées à la lutte contre la pandémie COVID19 n'est pas encore connu en raison des difficultés liées au recoupement des données financières à la base. Les analyses suivantes sont ainsi des tentatives de recoupement établies sur la base du rapport financier publié sur le site web du MEF, dont la dernière mise à jour date du 08 avril 2021, et des données du SIGMP.

4.1 La situation des engagements financiers en matière de lutte contre la COVID19

L'Etat malgache a engagé 1 894 milliards d'Ariary. Le volume des engagements des dépenses liées directement ou indirectement à la gestion du Covid-19, ainsi que les dépenses effectuées sur les aides budgétaires reçues pendant la période COVID représente environ 13% du budget général de l'Etat. Ce volume d'engagement représente approximativement 62% du budget du PMDU et 110% des décaissements effectifs des financements attribués par les PTF (446 millions d'USD). Une grande partie (95%) des fonds engagés concernent la subvention de la JIRAMA à raison de 866 Milliards d'Ariary et les dépenses liées directement à la COVID19 (Spécial COVID).



Dépenses	Engagement (Ariary)	%
SPECIAL COVID	929 951 731 171,09	49,09%
SUBVENTION JIRAMA	866 935 037 751,31	45,77%
CARACTERE SOCIAL VARY MORA	42 775 466 400,00	2,26%
SUBVENTION FRAM	22 853 156 000,00	1,21%
INDEMNITES	16 473 303 617,65	0,87%
CARACTERE SOCIAL FRAIS MEDICAUX	15 275 175 286,05	0,81%
Total	1 894 263 870 226,10	100,00%

Tableau 4: Récapitulatif des dépenses COVID19

4.2 La situation des paiements :

4.2.1 Important volume de paiement (87%) au niveau du MEF, en raison de la subvention de la JIRAMA

En date du 08 avril du 2021, les paiements effectifs relatifs à la lutte contre la COVID19 s'élèvent à 1 053 milliards d'Ariary. Les plus gros payeurs de l'Etat sont notamment le MEF, le MEN, MINSAN, le MENETP, le MEAH, le MID, le MDN, le SEG et le MSP. Cependant, le MEF compte à lui tout seul 920 milliards d'Ariary, représentant 87% des paiements totaux et 48% des engagements totaux. A priori, ces paiements correspondent essentiellement aux subventions de la JIRAMA qui s'élèvent à 845 milliards d'Ariary. Néanmoins, conformément au PMDU, l'appui

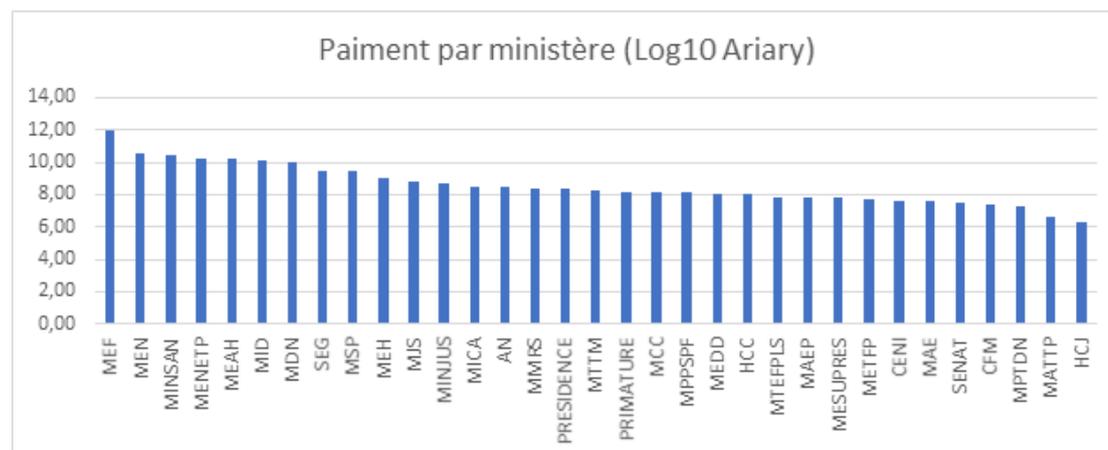
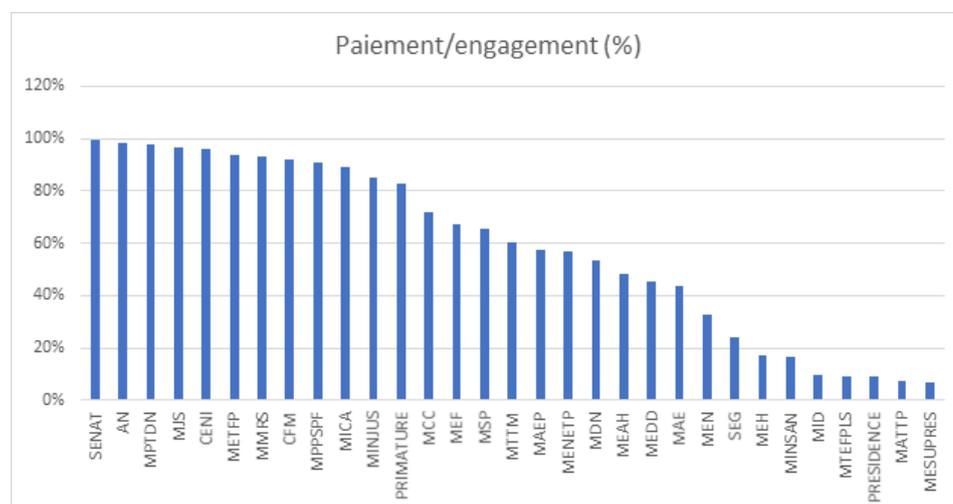


Tableau 4: Récapitulatif des dépenses COVID19

transversal au secteur privé est la seule ligne de crédit pouvant être imputée pour le financement de la subvention du secteur privé : le rapport du MEF fait état de 161 Milliards d'Ariary à titre de Transferts pour subvention au secteur privé et 775 Milliards d'Ariary à titre de PIP sur financement externe. Ainsi, le projet s'interroge sur l'imputation du paiement des subventions de la JIRAMA.

4.2.2 Faible taux de paiement des secteurs sociaux

Comparé aux autres ministères et institutions publiques, les ministères sociaux ont un faible taux de paiement : MEAH (48%), MEN (33%), MINSAN (17%), MESUPRES (7%).



4.2.3 Faible taux de paiement des dépenses en lien direct avec la lutte contre la COVID19

Hormis les dépenses réalisées par le MEF qui représentent 87% des paiements effectifs, il y a également selon le rapport du Secrétariat Technique Permanent (STP) du copil PMDU, les dépenses à caractère social et les frais médicaux, les opérations « Vary Mora », les indemnités, les dépenses spéciales liées au COVID19, et les subventions octroyées aux Enseignants Non Fonctionnaires (ENF). 56% des engagements ont déjà fait l'objet de paiement. Les dépenses en lien direct avec la COVID19 sont celles avec le plus faible taux de paiement, soit 17%. Les détails des dépenses seront présentés dans les parties infra.



© MEF

4.2.3.1 Caractère social – frais médicaux

Près du quart de la totalité des dépenses en frais médicaux des fonctionnaires se rapporte au COVID19

Il s'agit ici de dépenses de transferts qui s'élèvent à 14 milliards d'Ariary et concernent essentiellement les frais d'hospitalisation, de soins et de traitements des agents de l'Etat. L'intégralité des dépenses, notamment des 722 engagements de dépenses, est enregistré au nom du MEF. Le montant des prises en charge et des remboursements peut aller jusqu'à 40 millions d'Ariary. En comparaison avec la période précédant la crise sanitaire COVID19, le montant des frais d'hospitalisation a été de 59 Milliards d'Ariary si l'on se réfère à l'année 2019. Le rapport d'exécution de la LFR2020 fait état de 51 Milliards d'Ariary de prise en charge et de remboursement pour l'ensemble des ministères sectoriels et institutions. Le rapport du MEF sur l'utilisation du fonds COVID19 ne présente cependant que les frais d'hospitalisation et les remboursements de frais médicaux engagés par le MEF. Ainsi, les frais médicaux des agents de l'Etat relatifs au COVID19 représentent 27% de la totalité des prises en charge et remboursements des frais médicaux.

Afflux des prises en charge vers le Centre de Santé Polyclinique et Maternité d'Ilafy

Les tiers ou bénéficiaires in fine des dépenses ont été le Centre de Santé Polyclinique et Maternité d'Ilafy avec 48%, l'institut Pasteur de Madagascar (20%) et l'Institut Médical de Madagascar (18%) correspondant à des prises en

charge directes par l'Etat. En rajout de cela, des remboursements de frais médicaux représentant 8% du montant total.

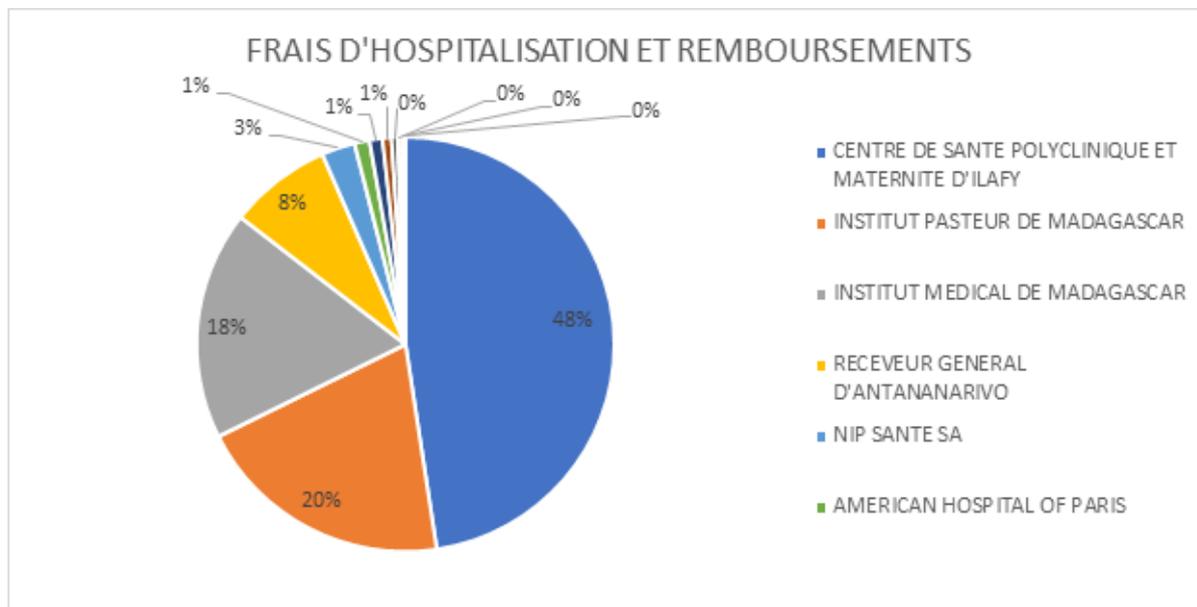


Figure 2: Frais d'hospitalisation et remboursements



© Espace Medical

Evacuation sanitaire (EVASAN)

Les frais relatifs aux évacuations sanitaires représentent quant à eux 3% des frais d'hospitalisation avec un montant de 485 344 232,96 Ariary. Il s'agit d'évacuations sanitaires de hauts fonctionnaires ou agents de l'Etat retraités vers la France Métropolitaine et la Réunion ainsi que le montre le tableau ci-dessous:

Tiers	Montant (Ariary)	%
Hôpital Fortis Darné	144 540 238,09	30%
GROUPE HOSPITALIER PARIS OUEST	76 773 718,36	16%
ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE MARSEILLE (APHM)	49 648 860,18	10%
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA REUNION	36 910 926,15	8%
AMERICAN HOSPITAL OF PARIS	177 470 490,18	37%
Total	485 344 232,96	100%

4.2.3.2 Caractère social Vary mora

Manque de précisions autour des "Vary Mora"



© Newsmada

Il s'agit ici de l'approvisionnement de "Vary Mora" pour un montant total de 42 milliards Ariary, dont 20 milliards d'Ariary auprès de State Procurement of Madagascar (SPM) et 21 milliards d'Ariary auprès du Receveur Général Antananarivo au profit la BCM. Les paiements effectués correspondent à 20 milliards d'Ariary. A ce titre, une initiative dénommée Vary Tsinjo a été mise en place à travers le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) : le riz importé est commercialisé à 1 500 Ariary le kg, et chaque foyer ne peut acheter que 5 kg de riz par semaine. A l'achat du riz, le carnet "fokontany" est demandé. D'une part, le PMDU n'a pas précisé les prévisions en tonnes pour l'acquisition de riz et d'autre part, le rapport présenté par la CPGU au niveau du comité de pilotage du PMDU ne présente pas non plus ces détails. Néanmoins, nous pouvons supposer que le riz importé par le biais du SPM a été utilisé pour les programmes "Kaly Tsinjo" et "Vatsy Tsinjo".

A cet effet, le projet STEF s'interroge sur le montant des recettes issues de la vente de riz à prix bradé, l'éventuelle affectation de ces recettes, et la répartition de ce riz au niveau des programmes Kaly Tsinjo, Tsena Mora...

4.2.3.3 Indemnités

Des indemnités n'ayant pas nécessairement de lien direct avec la lutte contre la COVID19

Référence engagement	Tiers	Ministère	Objet	Date d'engagement	Montant
ENG2020000000255616	RATSIKAFY MARIUS	MDN	Paiement de vacation journalière aux membres du conseil de révision 2020. ZONE II : 25 Districts de l'ex-province de Fianarantsoa	02-DEC-20 12.00.00.000000 AM	187 920 000
ENG2020000000255657	RATSIKAFY MARIUS	MDN	Paiement de vacation journalière aux membres du conseil de révision 2020. Zone III : 21 Districts de l'ex-province de Mahajanga.	02-DEC-20 12.00.00.000000 AM	159 840 000
ENG2020000000255695	RATSIKAFY MARIUS	MDN	Paiement de vacation journalière aux membres du conseil de révision 2020. ZONE V : 09 Districts de l'ex-province d'Antsiranana	02-DEC-20 12.00.00.000000 AM	82 080 000
ENG2020000000257935	RATSIKAFY MARIUS	MDN	Paiement de vacation journalière aux membres du conseil de révision 2020. ZONE I : 25 Districts de l'ex-province d'Antananarivo	02-DEC-20 05.04.55.000000 PM	189 000 000
ENG2020000000257965	RATSIKAFY MARIUS	MDN	Paiement de vacation journalière aux membres du conseil de révision 2020. ZONE VI : 21 Districts de l'ex-province de Toliara.	02-DEC-20 05.11.50.000000 PM	138 240 000

Tableau 6: Exemple de dépenses non liées à la COVID19

Les engagements en matière d'indemnités, c'est-à-dire les frais de mission, les indemnités de fonction et autres dans le cadre de la lutte contre la COVID19 s'élèvent à 16 milliards d'Ariary, moyennant 6 milliards de paiement. Après revue de l'objet de ces dépenses, l'équipe du projet STEF a noté que certaines indemnités n'ont pas nécessairement de rapport direct avec la lutte contre la COVID19. Le rapport du MEF a présenté environ 606 onglets de dépenses engagées. Le risque que certaines dépenses n'aient aucun rapport avec la lutte contre la COVID19 est important, et qu'elles soient traitées avec les procédures dérogatoires d'exécution des dépenses.

4.2.3.4 Spécial COVID

Ecart entre le récapitulatif des dépenses et la liste des engagements

929 milliards d'Ariary ont été engagés, dont 265 milliards d'Ariary au niveau du fonds de riposte COVID19. Après recoupement sur le portail en ligne du MEF, le projet STEF a pu comptabiliser des engagements à hauteur de 292 milliards d'Ariary. Ainsi, il existe un écart de 637 Milliards d'Ariary. Cet écart pourrait être attribué encore une fois à la non-exhaustivité des dépenses enregistrées. Néanmoins, force est d'admettre que l'écart reste tout de même significatif et que l'utilisation de cet écart reste inconnue jusqu'ici.

Dépenses CCO, centralisées à Analamanga et principalement axées sur les matériels médicaux.

Le CCO COVID19 a disposé d'une régie d'avance correspondant à un montant de 31,7 milliards d'Ariary pour lui permettre de mener une réponse rapide. Les dépenses du CCO n'ont pas été comptabilisées dans les dépenses COVID19. L'essentiel des dépenses se sont rapportées à l'acquisition de matériels médicaux (21%), de restauration (11%), de masques (10%), d'Artemisia (9%), d'installation et réhabilitation (9%). Entre autres, **97% des dépenses au niveau du CCO ont été dépensées dans la région Analamanga.**

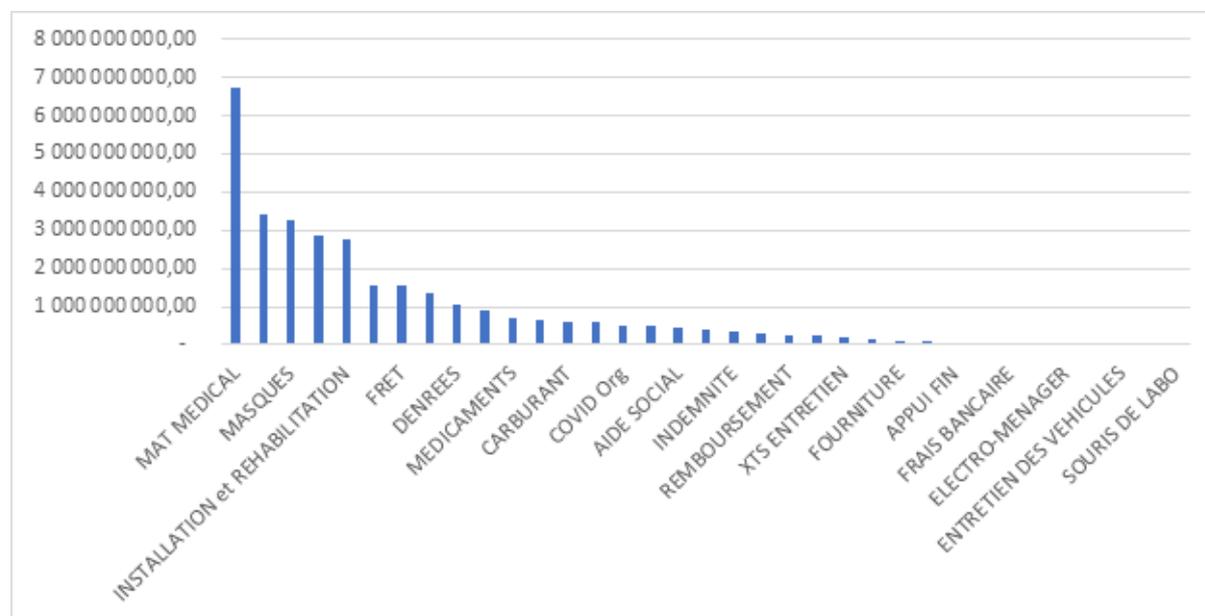


Figure 3: Catégories de dépenses CCO - COVID19

Quelques précisions nécessaires autour du financement du Covid Organics

Les dépenses liées à la fabrication du remède traditionnel amélioré CVO (Covid Organics) s'élèvent à 499 313 676 Ariary. Tandis que l'acquisition de l'Artemisine pour la fabrication de ces dernières s'élèvent à 2 740 147 643

Ariary. Dans un premier temps, la fabrication du CVO était principalement gérée par l'IMRA et l'entreprise VIDZAR. Plus tard, l'Etat malagasy a procédé officiellement au lancement de l'usine Pharmaceutique Pharmalagasy et à la présentation des gélules CVO+¹⁸. Le rapport de la CPGU présenté devant le comité de pilotage du PMDU a montré que des paiements en faveur de Pharmalagasy s'élevant à 128 520 000 Ariary sont en cours de réalisation.

4.2.3.5 Subvention JIRAMA

Le montant des engagements concernant la subvention à la JIRAMA est de 866 milliards Ariary, tandis que le paiement effectué est de **845 milliards d'Ariary**.

Tiers - bénéficiaire des paiements	Engagement (Ariary)	%
ENERGIE ELECTRIQUE SA	245 999 999 999,62	28%
JOVENA MADAGASCAR	233 574 658 782,97	27%
AKSA ENERJI ÜRETİM A.S.	155 041 666 638,00	18%
GALANA DISTRIBUTION PETROLIERE	98 463 952 849,76	11%
HENRI FRAISE FILS & CIE SA	31 335 505 937,12	4%
HYDELEC MADAGASCAR	24 404 351 606,00	3%
ACCTDP	21 500 000 000,00	2%
SYMBION POWER MANDROSEZA SARL	17 647 160 775,52	2%
VESTOP ENERGIE	16 216 316 789,33	2%
GREEN YELLOW MADAGASCAR	15 966 160 616,38	2%
TOTAL MADAGASIKARA SA	4 106 176 094,91	0%
SOCIETE MALGACHE DES PETROLES VIVO ENERGY SA	2 679 087 661,70	0%
Total general	866 935 037 751,31	100%

4.2.3.6 Appui transversal au secteur privé

Conformément au PMDU, l'Etat malagasy a également prévu d'appuyer le secteur privé. Après recoupement des acteurs, le projet STEF a pu identifier les appuis suivants :

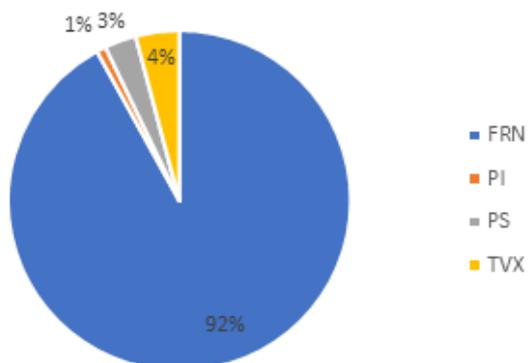
- o Un refinancement du secteur privé : 64 millions d'USD ;

¹⁸ <http://www.presidence.gov.mg/actualites/995-lancement-officiel-de-l-usine-pharmalagasy-et-presentation-de-la-gelule-cvo.html>

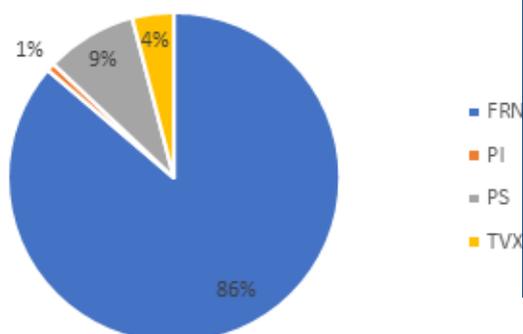
- o Le prêt *Miarina* destinés aux TPE à travers le programme *Fihariana* : 45 milliards d'Ariary en 2020 et 5 milliards d'Ariary en 2021.

Aperçu des marchés publics COVID19

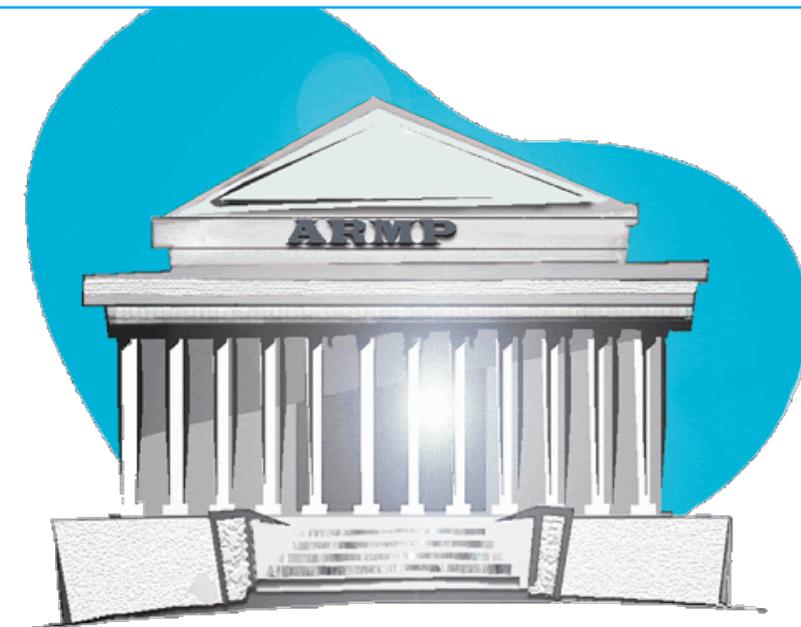
Marchés public par nature
(valeur)



Marchés publics par nature
(volume)



- o FRN : Fournitures
- o PI : Prestations Intellectuelles
- o PS : Prestations de Service
- o TVX : Travaux



**Autorité de Régulation des
Marchés Publics**

- Les marchés de fournitures constituent les principaux marchés COVID19, que ce soit en volume et en valeur :
- En temps normal, 19 marchés publics sur 124 auraient fait l'objet d'un appel d'offres ou d'un contrôle a priori ainsi que montre le tableau ci-dessous.

- Cependant, après recoupement au niveau du Système informatisé de gestion des marchés publics (SIGMP), nous avons noté que la liste des marchés publics publiée sur le site web du MEF n'est pas exhaustive. 96 marchés publics attribués en gré à gré ont été analysés par l'équipe du projet STEF.
- Après consolidation, le projet STEF a pu dénombrer 220 marchés publics dont 124 que l'on peut retrouver sur le portail en ligne du MEF et 96 autres MP non-retracés au niveau du SIGMP.
- Après l'analyse des données, une descente sur terrain a été menée par une équipe d'observateurs sur dix (10) marchés publics pour observer : (i) le libre accès à la commande publique, (ii) l'égalité de traitement des candidats, et (iii) la transparence des procédures.

Les principaux constats des descentes sur terrain ont été les suivants :

o **Sur les rapports justificatifs :**

Même si disposant d'une justification, les raisons évoquées dans les rapports justificatifs ne sont pas toutes détaillées et ne relèvent pas systématiquement de la COVID19. A titre d'illustration, le marché portant sur les travaux d'aménagement et fournitures de la structure d'accueil pour le diagnostic biologie moléculaire au CHUJRA par le MINSAN ne dispose pas de rapport justificatif. D'ailleurs, le caractère urgent de certains marchés n'est pas justifié.

o **Sur la capacité des attributaires :**

Il a été noté que certains attributaires ne justifient pas des qualifications requises à l'exemple du marché de travaux de réhabilitation du centre d'isolement avec sas extérieur pour lequel le prestataire est inconnu au niveau de sa localité.

o **Sur les prix**

Les prix sont souvent supérieurs au prix du marché. Pour le marché du MEF concernant l'achat de 17 700 masques, le bordereau de prix révèle un prix unitaire s'élevant à 10.000 Ariary. Suite aux entretiens avec la personne responsable du marché public (PRMP) et le titulaire du marché, il s'est avéré que les justifications sur la fixation du prix n'ont pas été claires. Aucune explication convaincante n'a été fournie sur les composantes du prix qui reste excessivement supérieur à la norme.

o **Sur l'accès aux données sur les marchés publics :**

Malgré l'introduction par l'ARMP, l'équipe d'observateurs ont fait face à des difficultés dans la collecte des données. Les observateurs des Marchés Publics du projet STEF ont réalisé de nombreux va-et-vient dans la collecte des données et ont ressenti beaucoup de réticence de la part des agents publics dans la mise à disposition des données. L'accès aux informations et la possibilité d'exercice du contrôle citoyen des marchés publics par les organisations de la société civile restent problématiques.



5- Quelles améliorations propose-t-on ?



Constats/Dysfonctionnements	Root cause/Opportunités	Mesures/Recommandations
<p>Pandémie COVID19 impliquant la quasi-totalité des pays du monde</p>	<p>Existence de bonnes pratiques en matière de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds COVID19</p>	<p>Capitaliser sur les bonnes pratiques internationales : (i) audit provisoire des fonds spéciaux COVID19, (ii) communication proactive sur les dépenses et financements COVID19, (iii) opérationnalisation d'un fonds unique des dépenses COVID19, (iv) renforcement des contrôles, et (v) collaboration étroite avec les OSC</p>
<p>Risques de corruption au niveau des marchés publics</p>	<p>Mise en œuvre de procédures dérogatoires d'exécution des dépenses : (i) usage de caisse d'avance, (ii) attribution de marché (gré à gré, AOR) Eparpillement des dépenses COVID19 Mauvaise formulation sinon manque de précision de l'objet des dépenses Nonimplication du Comité Mixte de LCC (CSI et IGE) au sein du PMDU Non-respect des dispositions du décret n°2020-725 portant création du fonds de riposte COVID19</p>	<p>Renforcement de l'application des dispositions du décret n°2020-725 par (i) la tenue d'une réunion mensuelle du COPIL, (ii) la validation des programmes d'emplois par le COPIL, et (iii) dès le départ, pré-identifier les dépenses COVID selon la nomenclature du budget du PMDU Dans un contexte normal, c'est-à-dire, en dehors de l'état d'urgence, renforcement de l'application du code de marché public prévoyant une procédure en cas d'urgence (art 38 et 39 code de marché publique) avec une justification de l'urgence.</p>

Constats/Dysfonctionnements	Root cause/Opportunités	Mesures/Recommandations
<p>Pandémie COVID19 impliquant la quasi-totalité des pays du monde</p>	<p>Existence de bonnes pratiques en matière de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds COVID19</p>	<p>Capitaliser sur les bonnes pratiques internationales : (i) audit provisoire des fonds spéciaux COVID19, (ii) communication proactive sur les dépenses et financements COVID19, (iii) opérationnalisation d'un fonds unique des dépenses COVID19, (iv) renforcement des contrôles, et (v) collaboration étroite avec les OSC</p>
<p>Risques de corruption au niveau des marchés publics</p>	<p>Mise en œuvre de procédures dérogatoires d'exécution des dépenses : (i) usage de caisse d'avance, (ii) attribution de marché (gré à gré, AOR) Eparpillement des dépenses COVID19 Mauvaise formulation sinon manque de précision de l'objet des dépenses Non-implication du Comité Mixte de LCC (CSI et IGE) au sein du PMDU Non-respect des dispositions du décret n°2020725 portant création du fonds de riposte COVID19</p>	<p>Renforcement de l'application des dispositions du décret n°2020-725 par (i) la tenue d'une réunion mensuelle du COPIL, (ii) la validation des programmes d'emplois par le COPIL, et (iii) dès le départ, pré-identifier les dépenses COVID selon la nomenclature du budget du PMDU</p> <p>Dans un contexte normal, c'est-à-dire, en dehors de l'état d'urgence, renforcement de l'application du code de marché public prévoyant une procédure en cas d'urgence (art 38 et 39 code de marché publique) avec une justification de l'urgence.</p>

Constats/Dysfonctionnements	Root cause/Opportunités	Mesures/Recommandations
<p>Pandémie COVID 19 impliquant la quasi-totalité des pays du monde</p>	<p>Existence de bonnes pratiques en matière de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds COVID19</p>	<p>Capitaliser sur les bonnes pratiques internationales : (i) audit provisoire des fonds spéciaux COVID19, (ii) communication proactive sur les dépenses et financements COVID19, (iii) opérationnalisation d'un fonds unique des dépenses COVID19, (iv) renforcement des contrôles, et (v) collaboration étroite avec les OSC</p>
<p>Risques de corruption au niveau des marchés publics</p>	<p>Mise en œuvre de procédures dérogatoires d'exécution des dépenses : (i) usage de caisse d'avance, (ii) attribution de marché (gré à gré, AOR) Eparpillement des dépenses COVID19 Mauvaise formulation sinon manque de précision de l'objet des dépenses Non-implication du Comité Mixte de LCC (CSI et IGE) au sein du PMDU Nonrespect des dispositions du décret n°2020725 portant création du fonds de riposte COVID19</p>	<p>Renforcement de l'application des dispositions du décret n°2020-725 par (i) la tenue d'une réunion mensuelle du COPIL, (ii) la validation des programmes d'emplois par le COPIL, et (iii) dès le départ, pré-identifier les dépenses COVID selon la nomenclature du budget du PMDU</p> <p>Dans un contexte normal, c'est-à-dire, en dehors de l'état d'urgence, renforcement de l'application du code de marché public prévoyant une procédure en cas d'urgence (art 38 et 39 code de marché publique) avec une justification de l'urgence.</p>

Constats/Dysfonctionnements	Root cause/Opportunités	Mesures/Recommandations
<p>Pandémie COVID19 impliquant la quasi-totalité des pays du monde</p>	<p>Existence de bonnes pratiques en matière de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds COVID19</p>	<p>Capitaliser sur les bonnes pratiques internationales : (i) audit provisoire des fonds spéciaux COVID19, (ii) communication proactive sur les dépenses et financements COVID19, (iii) opérationnalisation d'un fonds unique des dépenses COVID19, (iv) renforcement des contrôles, et (v) collaboration étroite avec les OSC</p>
<p>Risques de corruption au niveau des marchés publics</p>	<p>Mise en œuvre de procédures dérogatoires d'exécution des dépenses : (i) usage de caisse d'avance, (ii) attribution de marché (gré à gré, AOR) Eparpillement des dépenses COVID19 Mauvaise formulation sinon manque de précision de l'objet des dépenses Non-implication du Comité Mixte de LCC (CSI et IGE) au sein du PMDU Non-respect des dispositions du décret n°2020-725 portant création du fonds de riposte COVID19</p>	<p>Renforcement de l'application des dispositions du décret n°2020-725 par (i) la tenue d'une réunion mensuelle du COPIL, (ii) la validation des programmes d'emplois par le COPIL, et (iii) dès le départ, pré-identifier les dépenses COVID selon la nomenclature du budget du PMDU Dans un contexte normal, c'est-à-dire, en dehors de l'état d'urgence, renforcement de l'application du code de marché public prévoyant une procédure en cas d'urgence (art 38 et 39 code de marché publique) avec une justification de l'urgence.</p>

Rencontre



© Stref

La femme, la pandémie et l'engagement citoyen pour l'éducation

RANDRIAMANANJARA Fara Andriatsiferana, de formation initiale en Sciences de l'éducation, ayant évolué au cours de sa carrière professionnelle et de différentes périodes dans divers domaines dont : la formation des formateurs, le développement local, le renforcement des capacités et l'accompagnement des jeunes engagés dans le secteur de l'éducation.

Son engagement intensif, dans le bénévolat pour l'éducation, a marqué le début de son intégration dans le monde de l'organisation de la Société civile.

Etant titulaire d'un M2 en Sciences de l'éducation, son ambition pour l'enseignement et l'éducation l'a motivée de mener une recherche axée sur la Politique de Formation Continue des Instituteurs de Madagascar dans le cadre de sa thèse de Doctorat.

Parallèlement à sa formation présente à l'École Normale Supérieure Ampefiloha, elle s'est engagée dans le Forum National des Bénévoles de Madagascar, une association rattachée à l'ONGI Aide et Action, et entité membre de la plateforme MoNEPT (Mouvement National

pour l'Education Pour Tous). Actuellement, en tant que Secrétaire Général de ce mouvement, elle assure la coordination des activités et de la collaboration des entités membres de cette plateforme.

Parlez-nous du MoNEPT

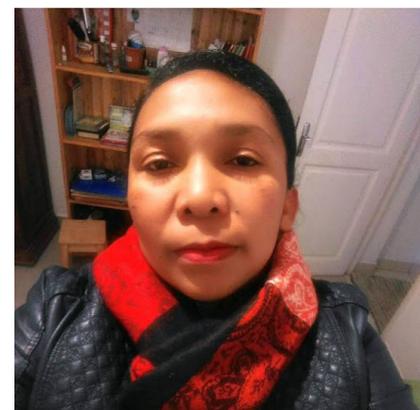
A sa genèse, en 2010, MoNEPT a eu comme mission principale de contribuer à la mise en œuvre de l'Education Pour Tous (EPT) à Madagascar. Mais à la fin de la réalisation des (OMD) en 2016 qui a conduit au lancement du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui a fixé le nouvel objectif mondial pour l'éducation (ODD4) : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », MoNEPT a élargie ses actions dans d'autres domaines en intégrant d'autres entités membres et en s'intégrant dans différents réseaux d'OSC tels que l'alliance stratégique pour l'éducation, le mouvement ROHY. A l'heure actuelle, Madagascar, étant l'un des 192 pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a souscrit aux engagements pour atteindre les ODD. La cible 4.c. de l'ODD4 vise à « accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, d'ici 2030 ». Ainsi, par la déclaration d'Incheon, ces

pays ont établi une feuille de route fournissant des orientations aux gouvernements et aux partenaires sur la façon de traduire ces engagements en actes. MoNEPT, à travers ses entités membres converge ses efforts et ses actions dans ce sens.

En tant qu'enseignante, quelles sont vos observations sur la distribution des aides sociales dans la lutte contre le Covid-19 ?

Les enseignants font partie des personnels les plus exposés : confiné et en interaction directe avec les élèves dans une salle de classe qui n'est même pas dans les normes (en principe : 56m² pour 50 élèves) en une demi-journée en général. Cependant les mesures sanitaires sont insignifiantes. Les désinfections ne sont pas régulières, dès fois il n'y a pas de gel et le dispositif de lavage des mains (les bidons jaunes) sont vétustes et il n'y avait même pas de robinet. C'est pour dire que tout paraît normal mais quand on a assez de temps pour scruter en profondeur, on s'aperçoit qu'il y a quelque chose qui ne va pas très bien. Faudrait-il prendre des mesures adéquates à ce sujet. A la sortie du confinement, comme la majorité de la population, les enseignants essayent de continuer à panser les plaies sociales occasionnées par la crise sanitaire et faire en sorte en même temps que le programme soit achevé dans un délai très court. Les aides financières, « vatsy

tsinjo » et « tosika fameno » qui sont offerts, pourraient constituer des aides appréciables en ces temps difficiles, pour toute la population sans distinction. Si ces aides sont destinées en priorité à la couche vulnérable et démunie de la population, alors pourquoi a-t-on déclassé les enseignants. Moi en particulier je n'étais pas là pendant la première période de la distribution et je n'avais pas reçu ni du Vatsy tsinjo, ni du Tosika fameno pendant la deuxième. En outre, ces aides ont été distribuées dans une organisation chaotique dans la plus part des cas, depuis l'établissement de la liste jusqu'à sa distribution, et en plus, les gens n'avaient pas de temps, surtout, ceux qui sont très occupés.



© Stef

Quel rôle joue la femme (mère) dans le domaine de l'éducation ?

L'éducation a deux aspects bien distincts : l'enseignement formel, qui se déroule au sein du Ministère chargé de l'éducation, et l'enseignement non formel et informel, qui se déroule en dehors des structures scolaires. Les femmes sont d'une grande importance dans l'éducation et

ont la place la plus importante, un vieux dicton malagasy disait « Donnez-moi une femme sage pour que je puisse construire une bonne nation ». Ainsi, quand il s'agit d'éducation et d'enseignement, le rôle d'une femme ne peut être sous-estimé car elle est à la fois enseignante pour n'importe qui, peu importe où elle se trouve, même au sein de sa famille, mais elle est aussi éducatrice du fait que l'enseignement et l'éducation peuvent provenir d'un modèle et pas seulement des leçons distribuées en classe. Par conséquent, les femmes devraient et doivent assumer pleinement ces deux grandes responsabilités. Cela signifie qu'en matière d'éducation, les mères, les parents et les enfants doivent être, eux aussi éduqués, afin que leurs développements aillent de pair avec l'amélioration de leurs éducations.

Qu'en est-il du mois de Juin, mois de l'enfance, et le droit de l'enfant ?

Nous parlons du mois de l'enfance, avant tout, il s'agit de discerner le droit de l'enfant. Parmi les droits fondamentaux, il y a le droit de l'enfant à recevoir une éducation décente et équitable. En plus de l'éphémère célébration, le droit doit être connu et vécu. Je profite de cette occasion pour rappeler que pour nous au MoNEPT, à l'occasion de la fête de l'enfant, nous organisons un concours pour les enfants de dix à dix-neuf ans, pour mesurer et publier notamment jusqu'à quel point les enfants sont sensibilisés à leurs droits et dans

quelle mesure ils les vivent. Il est évident qu'il y a un énorme fossé entre les droits dont nous parlons et la reconnaissance de ce qu'ils vivent dans la société.

Les enfants ont-ils le droit d'avoir leur mot à dire dans les affaires publiques ?

J'ose dire que les enfants ont le droit de parole mais c'est l'espace dans lequel ils peuvent s'exprimer qui est inexistant. Les enfants ont besoin d'être écoutés, même à l'école où il n'y a pas de place pour eux. C'est pourquoi, MoNEPT a décidé de laisser les enfants jouer un rôle dans ce monde. Que ce soit pour les enfants à l'école ou à l'extérieur, on doit leur fournir une plate-forme où ils peuvent parler, s'exprimer et révéler leurs

sentiments et connaissances afin de définir le respect de leurs droits et la mesure dans laquelle ils peuvent en profiter.

Les examens approchent, les élèves sont-ils prêts pour les affronter ?

De ce Mois de l'enfance, je distribuerais déjà mon avis sur le fait qu'idéalement, l'école doit traiter tous les enfants sur un même pied d'égalité et recevoir la même éducation. Le problème, cependant, est que cette similitude n'est pas respectée. Et la Covid-19, qui est encore présente, montre très clairement que les mesures prises par chaque école ne sont pas les mêmes. Il y avait ceux qui ont su assurer la formation continue de leurs élèves, cas des écoles privées, et il y a ceux des



© Stef

écoles publiques qui ne pouvaient pas en bénéficier. Mais les sujets d'examen vont être les mêmes. Nous faisons face à une deuxième vague de la pandémie cette année. Il a été décidé en haut lieu qu'à partir du Mercredi 02 juin 2021, tous les enfants doivent retourner à l'école. Le débat qui se pose alors est de savoir quel type d'examen pourrait-il être, car les leçons enseignées ne sont pas les mêmes. Dans les écoles publiques, il est important de noter qu'il existe une division préétablie des cours que les enseignants doivent suivre. L'objectif de l'État à l'époque était de limiter le programme du fait que tout le monde en soit d'accord, et c'est à partir de cette décision que les sujets sont établis. Si les élèves sont censés étudier pendant neuf cent heures par année scolaire, il est évident qu'ils n'ont pas pu y bénéficier, et la moitié de ces horaires d'études sont perdues à cause du Covid-19. Deuxièmement, ce n'est pas la même chose, parce qu'une leçon qui doit être donnée en neuf cents heures, quoi qu'il arrive, ne peut pas être achevée en quatre cents à cinq cents heures. Le problème, cependant, est de savoir si les écoles privées ont pu terminer complètement leurs cours. Lorsqu'arrive le temps du débat sur la façon de mettre en place la structure de l'examen, les écoles privées n'accepteront jamais de programme limitatif, et font des pressions pour que l'examen se déroule correctement. Les examens représentent une compétition, tous les enfants ont des chances de passer l'examen. Il y a une question de favoritisme

et d'élitisme. C'est inacceptable. Certes, des fonds sont disponibles pour lutter contre le Covid dans l'éducation. Il y avait aussi les conférences télévisées organisées par les agents du Ministère de l'éducation. Nous savons très bien qu'elles ne remplacent ni n'apportent de solution complète. Alors, le MoNEPT propose sa solution pour résoudre ce problème. Nous avons déjà suggéré, et nous continuons d'insister, qu'il existe une forme d'enseignement à développer et à adapter, tant au niveau des enseignants qu'au niveau du programme général, afin que les enfants puissent vivre et profiter des neuf cents heures qu'ils ont droit annuellement. Le lecteur comprendra que cela reste encore en sourdine puisque c'est en cours de négociation.



Le mot de la fin

Notre objectif, en matière d'enseignement et d'éducation, est de préparer l'enfant pour faire face à sa vie. C'est-à-dire une

personne en tant qu'individu. Mais nous devons aussi développer des citoyens, c'est-à-dire ceux qui vont vivre en société. Si ces deux critères ne sont pas remplis, l'éducation ne peut jamais être qualifiée d'éducation. Donc, ce qu'il faut regarder et rehausser, c'est l'éducation des enfants à devenir des citoyens. Il y a une matière sur l'éducation civique à l'école et cela fait partie du programme scolaire, mais ce n'est pas suffisant. Comme la totalité des parents se plaignent aujourd'hui du caractère de leurs enfants, surtout ceux qui reçoivent l'éducation directe de leurs parents, il nous faut même éduquer les parents et les citoyens malagasy pour être des citoyens responsables et actifs pour le pays. En effet, jusqu'à présent, les citoyens malgaches, en général, se sentent comme des sujets au lieu d'être des responsables, redevables et impliqués. Cela doit être ancré dans l'esprit d'un enfant dès son plus jeune âge.

 RAM.

Rencontre jeune



© Sref

« La veille citoyenne est encore un défi que nous devons faire face, le suivi des finances publiques en faisait partie, la participation des jeunes à ce thématique est assez faible »

Erico Randriarimalala

Président JAI Association (Jeune Actif Interrégional) et responsable de la thématique Jeune au sein du Mouvement Rohy partage son point de vue.

Pouvez-vous vous présenter ?

JAI Association est une organisation créée par les jeunes et agit pour les jeunes afin qu'ils deviennent des acteurs de développement et facteurs de changement positif

au sein de leurs communautés respectives.

Parlez- nous de votre parcours

Depuis la création de JAI Association en 2012 jusqu'à maintenant, j'ai vécu autant de défi sur mes parcours dans l'engagement au sein de la société malagasy. Ce qui m'a marqué le plus à cette époque, était le propos de JFK « *ne demandez pas à ce que votre pays peut faire pour vous mais demandez à ce que vous pouvez faire pour votre pays* ». J'avais le choix de me lancer dans l'entrepreneuriat ou de la politique mais j'ai décidé de m'engager dans la société civile en créant JAI Association. Il était et il l'est encore si difficile pour un jeune d'accéder à des ressources et des moyens pour monter une entreprise formelle, de plus les concurrences sont si rudes et parfois déloyales, les procédures et les démarches de la formalisation sont assez compliqués et un peu cher. Mon combat d'aujourd'hui c'est de porter à haute voix l'aspiration des jeunes qui sont victimes du sous-emploi et du chômage.

Comment voyez-vous le système politique à Madagascar ?

Pour la politique, nous le savons que c'est un système pourri !!! pas de conviction ni de fondement idéologique mais se fonde sur le culte de personnalité, d'où la nécessité d'une forte éducation citoyenne et politique. J'avais

la conviction que l'engagement civique et citoyen des jeunes est le seul moyen de changer la donne et ce à travers de leur implication dans tous les secteurs tels que la société civile.

En tant que membre de la société civile. Comment trouvez-vous la participation des jeunes en tant que citoyens dans le suivi des finances publiques.

La veille citoyenne est encore un défi que nous devons faire face, le suivi des finances publiques en faisait partie, la participation des jeunes à ce thématique est assez faible

Quels sont les blocages ?

Faire un suivi nécessite des compétences et techniques particulières, n'importe qui ne peut pas procéder à ce travail. Ce manque de compétence et technique des jeunes en la matière reste le premier blocage de sa participation, ensuite l'implication des Organisations de Société Civile est très limitée.

C'est-à-dire...

Ce que je veux en venir c'est que seul ceux qui a les compétences s'y met des actions mais elles sont moins nombreuses.

Et qu'en est-il de la transparence ?

On connaît actuellement une émergence des OSC qui s'engagent dans ce thématique, on voit des jeunes bénévoles qui militent pour la bonne gouvernance, l'accès à l'information et la lutte contre la corruption. Par contre la transparence reste « opaque » !!!



L'Etat a mis en place le Tosika Fameno comme un appui aux ménages vulnérables. Comment trouvez-vous la gestion des fonds de riposte contre la covid19 surtout pour les ministères sectoriels?

En un mot, pas de transparence pour la gestion des fonds alloués au riposte de la covid 19, on connaît la somme mais on ne sait pas les détails des dépenses budgétaires.



© Stef

L'Etat avait mis en place les centres de commandement opérationnel covid19 (CCO) le 23 mars 2020 et les centres de traitement covid 19 (CTC) en juillet 2020, comme le cas du CTC mis en place au centre de commandement opérationnel covid19 à Ivato. Est-ce que nous, citoyens, avons des informations sur les budgets et l'opérationnalisation de ces centres ? D'où viennent et où sont maintenant les différents matériels et véhicules utilisés dans les CCO par exemple les centaines de véhicules 4x4 ? De ce fait, suite à ces genres de mauvaise gouvernance (pas de transparence, une barrière à l'accès à des informations fiables et à temps réel). Les citoyens n'arrivent plus à suivre les manœuvres des gouvernants, d'où le désintéressement à la vie

publique et la méfiance envers les élus.

D'après vous que devraient- être la priorité de l'Etat dans le projet de loi de finances rectificatives afin qu'il soit conforme aux attentes des citoyens et préservent les secteurs sociaux ?

A mon avis, l'Etat avait déjà ce qu'il pense être les priorités selon le programme général de l'Etat (PGE), mais comme son nom l'indique loi de finance rectificative, cette loi doit refléter et être conforme aux attentes et par rapport au contexte du pays. En ce temps de crise,

L'Etat doit miser sur la protection sociale puisque la majorité pour ne pas dire que presque la totalité de la population sont actuellement en difficulté. Cette protection sociale doit se manifester par l'augmentation des budgets des ministères des secteurs sociaux comme l'éducation, la santé ainsi que le développement humain surtout la jeunesse et les femmes.



© Stef

2016 – 2018 :

En passant par JAI Association, il a été vice-président de la plateforme des OSC des jeunes JEMA (Jeunesse En Mouvement Analamanga).

2015 à 2019 :

leader du Club Youth Civic Action Madagascar (YMCA) Conseiller au sein de l'Observatoire de la Jeunesse.

Depuis 2020 :

responsable de la thématique Jeune au sein du Mouvement Rohy et SAFIDY observatoire des élections depuis 2017.

 Myoura

Projet STEF-Covid-19

Bureau de la Société Civile – ROHY (Ex-Bâtiment CITE) Rue Rahamefy, Ambatonakanga Antananarivo
101, Madagascar

e-mail : stef.COVID-19@gmail.com ; nharijaona@gmail.com

Tél : +261 34 44 019 16 ; +261 32 67 376 98

